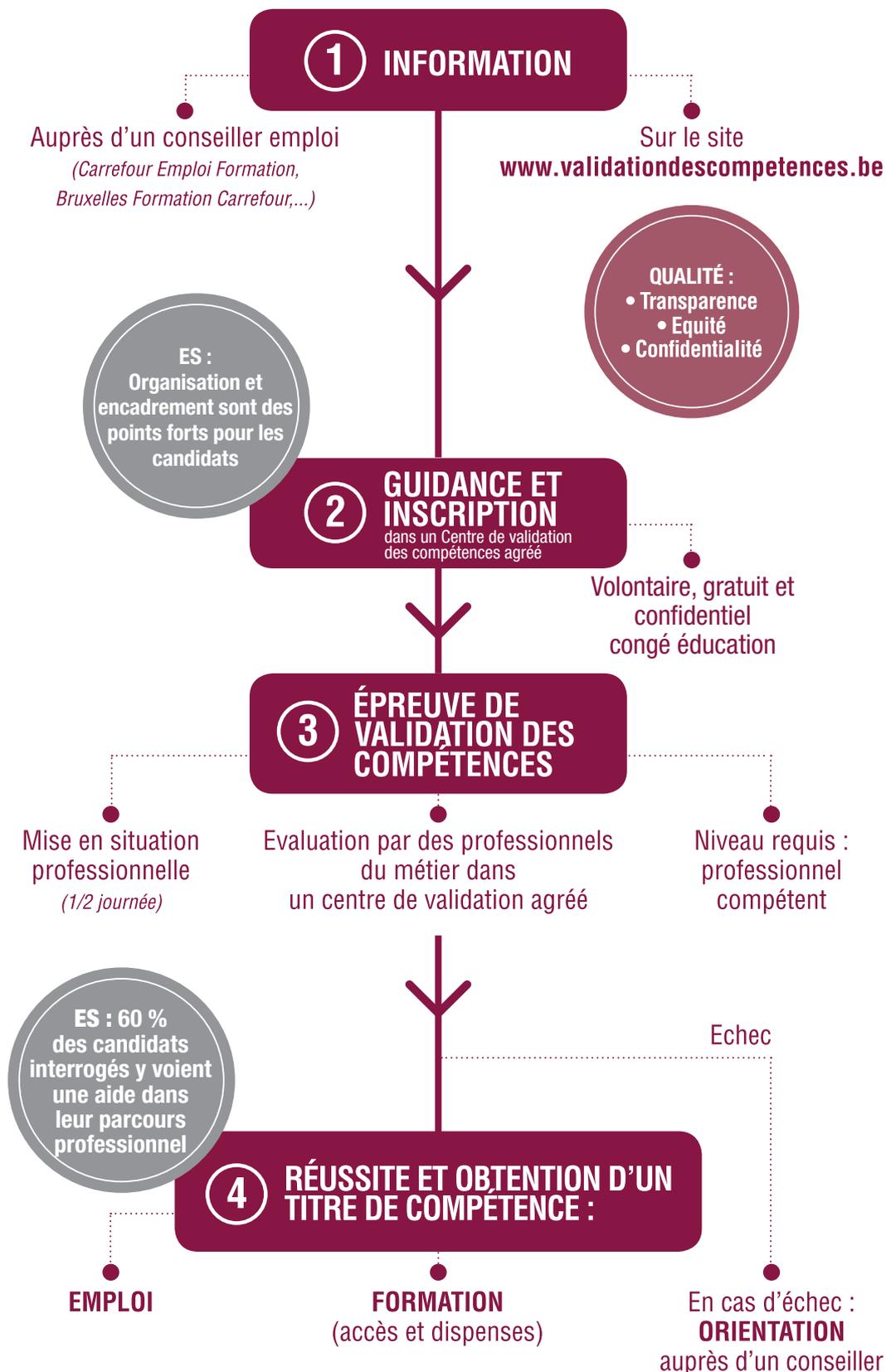


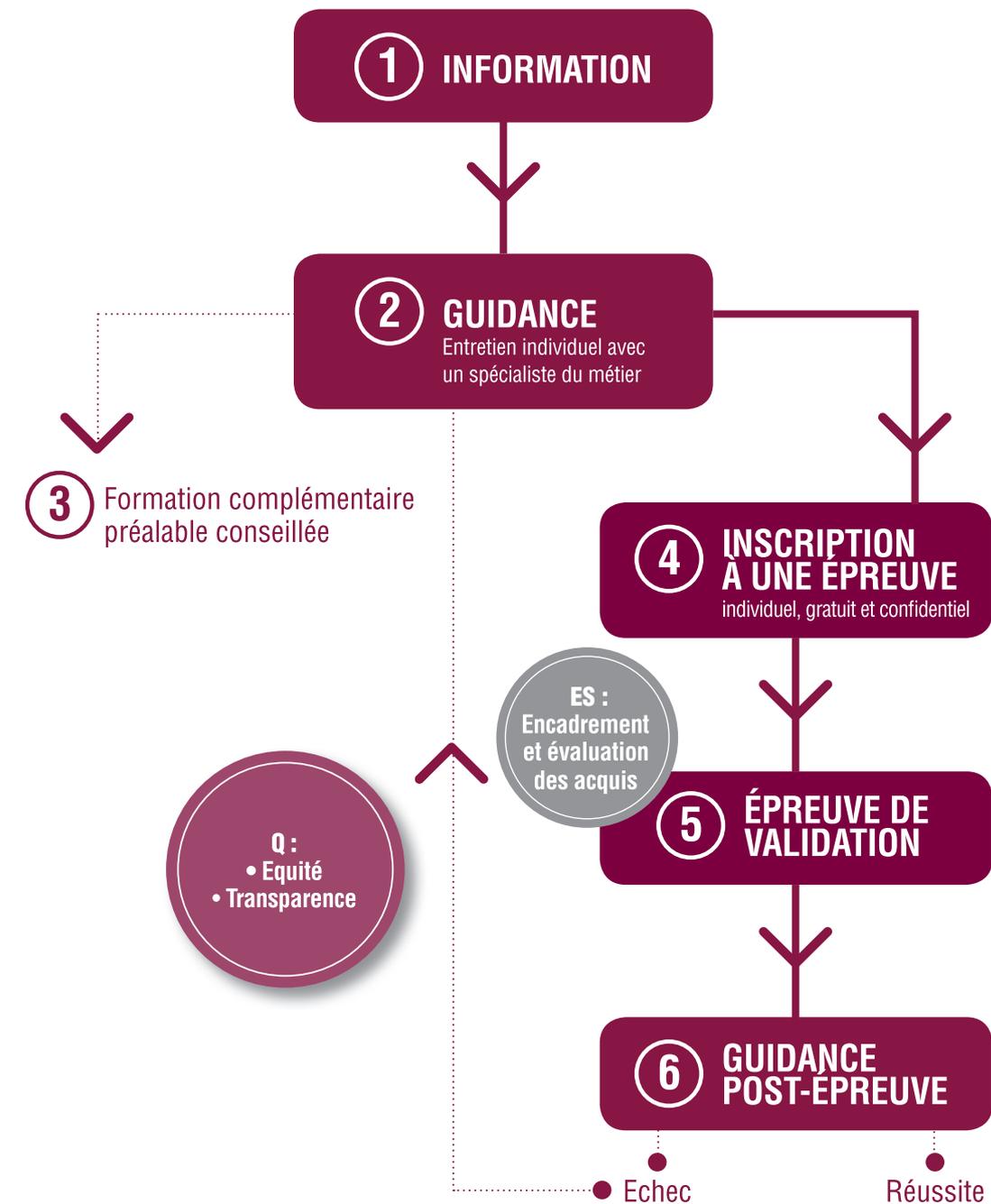
4 ÉTAPES POUR OBTENIR UN TITRE DE COMPÉTENCE :

POUR QUI ? 18+

OBJECTIF ? Obtenir une preuve officielle de ses compétences professionnelles



GUIDANCE



- 2**
- GUIDANCE :**
Entretien individuel dans un centre de validation avec un spécialiste du métier choisi concernant :
- L'expérience du candidat et sa connaissance du métier visé
 - La nature des compétences évaluées lors de l'épreuve et les modalités spécifiques de l'épreuve

- 6**
- GUIDANCE POST- ÉPREUVE**
- En cas de réussite**
- Communication des points forts, points d'amélioration
 - Avantages et utilisation du Titre
- En cas d'échec**
- Explication des causes de l'échec
 - Orientation vers une formation ou vers un conseiller

ÉPREUVE DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

ES :
Organisation
et personnel
compétent

QUALITÉ :
Observateur
externe :
expert métier

QUALITÉ :
Testé et
approuvé



2

CONSIGNES ET INFORMATIONS PRATIQUES AVANT ÉPREUVE

- Oralement en français
- Les compétences concernées par l'épreuve
- Les critères sur lesquels le candidat sera évalué ainsi que des exemples d'indicateurs
- Les rôles de l'évaluateur et de l'observateur pendant l'épreuve
- Les modalités d'organisation pratique (nourriture, toilettes, sorties de secours, gsm...)
- Les modalités de clôture de l'épreuve et de communication des résultats
- Énoncé de la tâche à réaliser
- Conditions de réalisation de cette tâche : durée, ressources matérielles et humaines disponibles lors de l'épreuve, plan ou schéma...)

ÉPREUVE DE VALIDATION DES COMPÉTENCES :

- Mise en situation professionnelle reconstituée
- Individuelle
- Durée : 1/ 2 journée

EVALUATION

- Objective, sur base d'une grille d'évaluation par l'évaluation et l'observateur
- Observateur externe = expert métier
- Identiques pour tous les centres de validation agréés -> garantie d'équité

3

DÉLIBÉRATION

- Composition du jury : professionnels du métier (le responsable de centre, de l'évaluateur et de l'observateur)
- Objectif : décision réussite ou l'échec de l'épreuve sur base de la grille d'évaluation et des observations réalisées pendant l'épreuve
- Niveau requis : professionnel compétent

AVANTAGES DU TITRE DE COMPÉTENCE POUR L'EMPLOYEUR

QUALITÉ :
Implication
des partenaires
sociaux
sectoriels

QUALITÉ :
Agrément du
Centre de
validation sur base
des exigences de la
Norme
ISO-9001

- 1** UN OUTIL SOLIDE DE RÉFÉRENCE LORS DU RECRUTEMENT INTERNE ET EXTERNE
Preuve de la maîtrise effective d'une compétence démontrée
- 2** MOTIVATION, VALORISATION ET FIDÉLISATION DU PERSONNEL
- 3** ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS INTERNES DES COLLABORATEURS
- 4** UNE DES CONDITIONS POUR OBTENIR UNE PRIME/RÉDUCTION ONSS POUR LE TUTEUR EN ENTREPRISE
- 5** RATIONALISATION ET OPTIMISATION DES PARCOURS DE FORMATION
- 6** VALORISATION DE L'IMAGE DE PROFESSIONNALISME/ AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ENTREPRISE
- 7** RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE
- 8** PÉRENNISATION DES SAVOIR-FAIRE
- 9** SOURCE D'IDÉES INNOVANTES
- 10** GAIN D'AUTONOMIE

ES: 85%
des employeurs
accordent autant ou +
d'importance aux
Titres qu'aux autres
certifications

ES: 69%
des employeurs sont
prêts à utiliser le Titre
pour engager du
nouveau personnel

ES: 69%
des employeurs
recommanderaient
cet outil

AVANTAGES DU TITRE DE COMPÉTENCE POUR LE CANDIDAT

1 RECONNAISSANCE OFFICIELLE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le Titre de compétence est un document légal reconnu par les partenaires sociaux sectoriels, les opérateurs d'emploi d'enseignement et de formation et les gouvernements francophones:



2 RENFORCEMENT DE L'ESTIME DE SOI

ES: 61% des candidats ont plus confiance en eux

3 PREUVE DE COMPÉTENCES TECHNIQUES FACE À UN EMPLOYEUR

Un parcours professionnel davantage jalonné d'emploi grâce au Titre

ES: 60% des candidats disent pouvoir davantage continuer les projets professionnels

4 ACCÈS ET DISPENSE LORS D'UN PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

5 ACCÈS ET RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

6 VALORISATION AU SEIN DES POUVOIRS LOCAUX ET PROVINCIAUX



7 AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ EN BELGIQUE ET À L'ÉTRANGER



8 ACCÈS AUX ALLOCATIONS D'INSERTION POUR LES - DE 21 ANS

9 ACCÈS AU JURY DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE

3

- Preuve de la maîtrise d'un ou des parties d'un métier
- Délivré dans un Centre de validation agréé
- Mise en situation pratique jugée par les professionnels du secteur

6

- Accès à la profession (preuve des compétences métier)
Conditions:
 - Connaissances en gestion à acquérir par ailleurs
 - Obtention de tous les Titres de compétence associés à un métier
 - Reconnaissance de certaines professions: les aides-ménagères, les techniciens des arts de la scène et du spectacle
- Titre de compétence = Certification sectorielle
- Accès facilité pour le certificat d'aptitude en technique du froid

7

- Pour les agents de niveau E ou D :
 - Participation à un examen de recrutement interne (D1 ou D4)
 - Evolution de carrière